

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DE LA MAYENNE PORTANT SUR L'ANNÉE 2022**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de la Mayenne est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 16 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

488 dossiers ont été déposés en 2022 pour la Mayenne contre 626 en 2021 soit une baisse de 22 %. En comparaison avec la Mayenne, la région est en baisse de 8 %. Cette baisse est également constatée au plan national (- 7 %).

La proportion des redépôts en Mayenne pour 2022 est de 48,70 % (49,80 % en 2021). Ces redépôts sont légèrement supérieurs à la région qui enregistre un taux de redépôt pour 2022 de 47,90 % (48,80 % pour 2021) et restent toujours supérieurs aux données nationales dont le taux est de 43,20 % (43,80 % pour 2021).

**Recevabilité et orientation**

Le nombre de dossiers recevables en Mayenne est en augmentation par rapport à l'année dernière avec un taux de 93,65 % pour 2022 (+ 2,12 %) contre 91,53 % des dossiers déposés en 2021. La région avec un taux de 88,56 % est en légère hausse pour l'année 2022 (+ 1,06 %) contre 87,50 % en 2021. Contrairement à l'année dernière, le résultat national est inférieur à la Mayenne avec un taux de recevabilité de 90,73 % pour 2022, en baisse par rapport à 2021 dont le taux était de 92,73 %.

Le nombre de dossiers irrecevables pour la Mayenne en 2022 est de 3,28 % des dossiers déposés contre 2 % en 2021. Malgré cette hausse, la commission de surendettement de la Mayenne se situe nettement en-dessous du chiffre régional soit 6,26 % et du chiffre national à 5,47 %.

**Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)**

La proportion de plans conventionnels de redressement définitifs pour la Mayenne est de 9,90 % en 2022 contre 9 % en 2021.

La proportion de mesures imposées avec ou sans effacement partiel pour la Mayenne est de 43 % en 2022 contre 41,10 % en 2021.

La proportion de mesures imposées suite RP sans LJ pour la Mayenne est de 36,80 % en 2022 contre 36,90 % en 2021.

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

### Mesures pérennes et mesures provisoires

La proportion de solutions pérennes en Mayenne est de 77,20 % en 2022 contre 74,10 % en 2021 (+ 3,10 %). Pour la région, un taux de 70,20 % en 2022 contre 71,80 % en 2021 (-1,6 %). Au plan national, un taux de 74,60 % en 2022 contre 76,30 % en 2021 (- 1,70 %).

La proportion de mesures imposées sans effacement en Mayenne est de 7,70 % en 2022 contre 8,70 % en 2021. Pour la région : de 10,30 % en 2022 contre 8,70 % en 2021. Sur le plan national : de 9 % en 2022 contre 8,30 % en 2021.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES  
ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Fonctionnement des échanges entre le Tribunal judiciaire et le Secrétariat de la commission de surendettement.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	12	La transmission d'informations avec la mise à disposition d'un tableau fonctionne toujours bien. Pour certains dossiers, un échange spécifique est opéré pour compléter l'instruction.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	24 actions Pour 149 travailleurs sociaux et assimilés rassemblés	Procédure du surendettement, inclusion bancaire, frais bancaire, les fichiers, droit au compte.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	Pas de réunion	Après proposition d'intervention, aucun besoin exprimé.
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	11 réunions	Avec les associations Revivre, les 2 rives, France Terre d'Asile (x2) – Secours Populaire (x2), agitato, prison (x4)  Les interventions ne concernaient pas les travailleurs sociaux mais des particuliers. Thèmes abordés : surendettement, inclusion bancaire, frais bancaire, les fichiers, droit au compte, gestion d'un budget.
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	2	Réunions avec les 2 principaux bailleurs sociaux du département de la Mayenne.
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	10	1 action pour 18 étudiants en DE CESF au Lycée Réaumur – 1 action pour 10 étudiants en DE CESF à l'ESUP. 1 action au Collège Jules Renard.  Participation aux journées SNU (3 jours), en février, juin et juillet.  Maison France Services : 4 ½ journées de formations

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

### Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à faire le bilan de l'année écoulée et identifier d'éventuel(s) axe(s) d'amélioration.

### Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

**Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :** 4 stages ont été organisés au sein du secrétariat ou sur le lieu de leur travail. Propositions régulières pour des informations (tous les semestres), réalisation de webinaires régionaux à destination de la sphère sociale pour l'ensemble des départements de la région.

## PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

### Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

\* Les accompagnements demandés par la commission ne sont pas toujours mis en place, les débiteurs sont souvent en difficulté(s) pour mettre en place les mesures ou les plans. Pour résoudre cette dernière problématique, des appels auprès des débiteurs seront effectués par les agents du Secrétariat de la commission à partir de mars 2023.

### Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- \* Augmentation des prix de l'énergie et des produits alimentaires.
- \* Difficultés liées pour sortir de l'indivision en présence d'un bien immobilier.
- \* Problématique d'une personne qui doit partir en EHPAD et son conjoint reste à la maison qui entraîne souvent de grosses difficultés pour garder le bien immobilier.

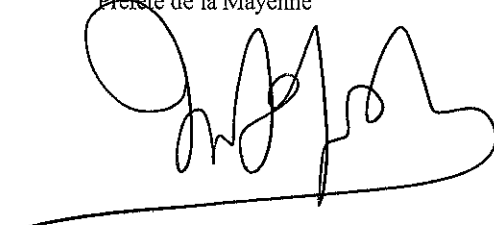
### Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

\* A la fin des mesures avec effacement partiel, certains créanciers demandent le paiement du montant qui est effacé, cette situation est de plus en plus fréquente.

Fait à LAVAL, le 22 février 2023

La Présidente de la commission  
Madame Marie-Aimée GASPARI  
Préfète de la Mayenne

La Secrétaire de la commission  
Madame Anne BAUDUFFÉ  
Directrice Départementale de la Banque de France



**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**DONNÉES D'ACTIVITÉ**

INDICATEURS	2021	2022	variation 2022/2021 en %
<b>Dossiers déposés</b>	<b>626</b>	<b>488</b>	<b>-22,0%</b>
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	49,8%	48,7%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	7,7%	13,0%	
<b>Dossiers décidés recevables par la commission</b>	<b>573</b>	<b>457</b>	<b>-20,2%</b>
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	10,3%	13,3%	
<b>Dossiers décidés irrecevables par la commission</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>14,3%</b>
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	50,0%	31,3%	
<b>Dossiers orientés par la commission</b>	<b>575</b>	<b>461</b>	<b>-19,8%</b>
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	44,7%	40,3%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	43,3%	40,8%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,2%	0,4%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	56,5%	58,8%	
<b>Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)</b>	<b>688</b>	<b>574</b>	<b>-16,6%</b>
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	10,9%	7,1%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	2,0%	2,8%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	36,9%	36,8%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,0%	0,3%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	9,0%	9,9%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	4,8%	4,7%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	4,2%	5,2%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	41,1%	43,0%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	32,4%	35,4%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	16,0%	16,4%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	8,7%	7,7%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	74,1%	77,2%	
<b>Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	
<b>Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	

## STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	2,8%	5,8%	5,2%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	36,8%	32,5%	37,5%
Part des plans conventionnels conclus*	9,9%	8,1%	7,3%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	43,0%	44,2%	42,7%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	77,2%	70,2%	74,6%

\*en % de dossiers traités

## ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Commission de la Mayenne	<b>Dettes financières</b>	11 874	331	1 419	73,4%	72,0%	14 727	3,0
	dont dettes immobilières	5 341	69	124	33,0%	15,0%	64 724	1,0
	dont dettes à la consommation	6 261	296	1 081	38,7%	64,3%	11 027	3,0
	dont autres dettes financières	272	172	214	1,7%	37,4%	700	1,0
	<b>Dettes de charges courantes</b>	2 196	371	1 627	13,6%	80,7%	3 613	3,0
	<b>Autres dettes</b>	2 101	289	736	13,0%	62,8%	2 220	2,0
	<b>Endettement global</b>	16 172	460	3 782	100,0%	100,0%	16 559	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Région Pays de la Loire	<b>Dettes financières</b>	136 119	3 729	16 666	70,2%	79,2%	14 115	3,0
	dont dettes immobilières	63 007	654	1 156	32,5%	13,9%	80 309	1,0
	dont dettes à la consommation	70 218	3 273	13 011	36,2%	69,5%	12 125	3,0
	dont autres dettes financières	2 894	2 020	2 499	1,5%	42,9%	732	1,0
	<b>Dettes de charges courantes</b>	26 234	3 614	14 728	13,5%	76,7%	3 515	3,0
	<b>Autres dettes</b>	31 521	2 793	6 408	16,3%	59,3%	2 066	2,0
	<b>Endettement global</b>	193 875	4 709	37 802	100,0%	100,0%	17 469	7,0

## Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 003 526	82 537	376 945	67,8%	80,1%	14 579	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	1 276 388	11 737	18 703	28,8%	11,4%	90 751	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	1 655 958	73 844	304 759	37,4%	71,6%	13 037	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	71 180	43 216	59 483	1,6%	41,9%	793	1,0
Dettes de charges courantes	637 445	79 112	277 012	14,4%	76,8%	3 751	3,0
Autres dettes	787 161	56 282	122 733	17,8%	54,6%	1 931	2,0
Endettement global	4 428 132	103 076	776 690	100,0%	100,0%	18 218	6,0